



ACTIONNARIAT EN FRANCE
**AGISSONS D'URGENCE
POUR LA CROISSANCE**

État des lieux et perspectives de l'actionnariat en France: les enseignements de l'approche comparative

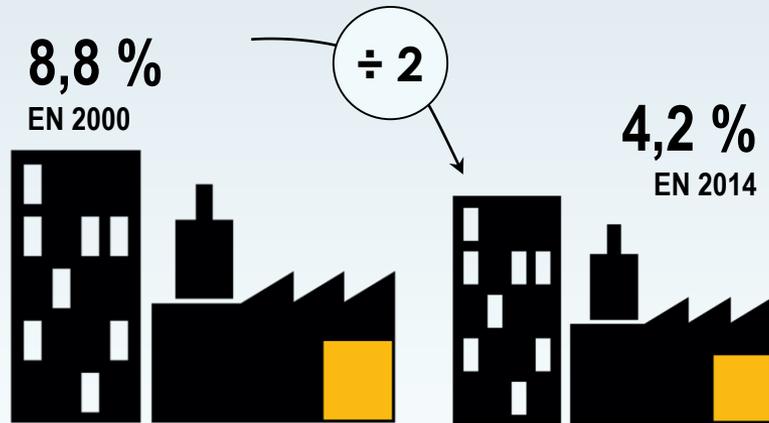


Christian **SCHRICKE**

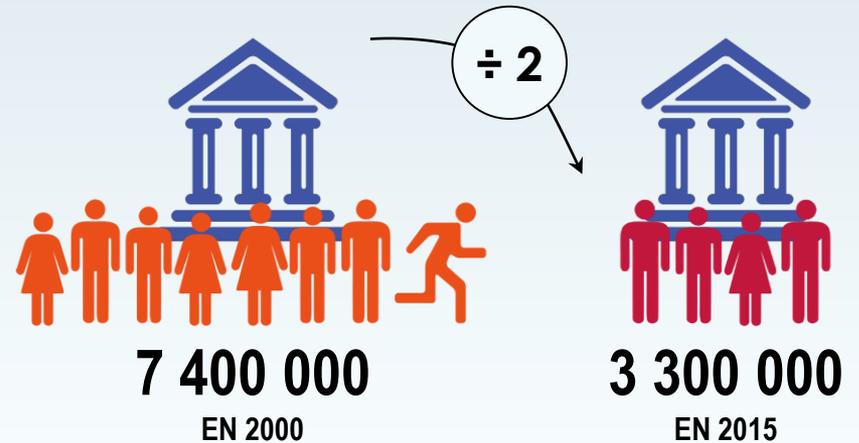
Délégué Général de l'ANSA

Le net déclin de l'actionnariat individuel en France

PLACEMENTS EN BOURSE EN FORTE BAISSÉ



ACTIONNAIRES INDIVIDUELS EN FORTE BAISSÉ



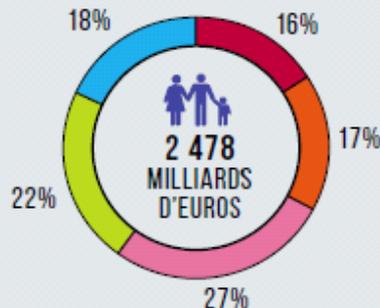
Seulement **10-12%** de personnes physiques directement
au capital des entreprises cotées françaises
contre **33,3%** à la fin des années 1980

Une désaffection pour les placements en action préoccupante pour le financement de l'économie

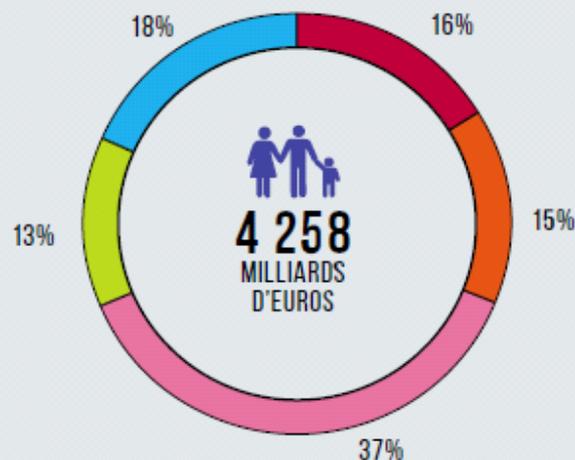
Un désengagement des ménages français des placements en actions malgré les besoins croissants de financement des entreprises, qui menace le maintien des centres de décision et de l'emploi en France.

RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENT DES PLACEMENTS FINANCIERS DES MÉNAGES FRANÇAIS

EN 2000



EN 2014

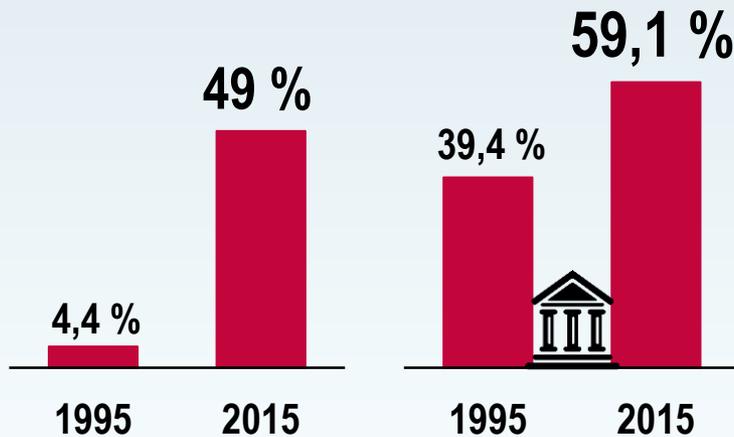


Les causes du déclin : instabilité, complexité, fiscalité dissuasive, aversion au risque

PRÉLÈVEMENTS FISCAUX ET SOCIAUX SUR LES DIVIDENDES (HORS ISF)

CONTRIBUABLE
EXONÉRÉ D'IR

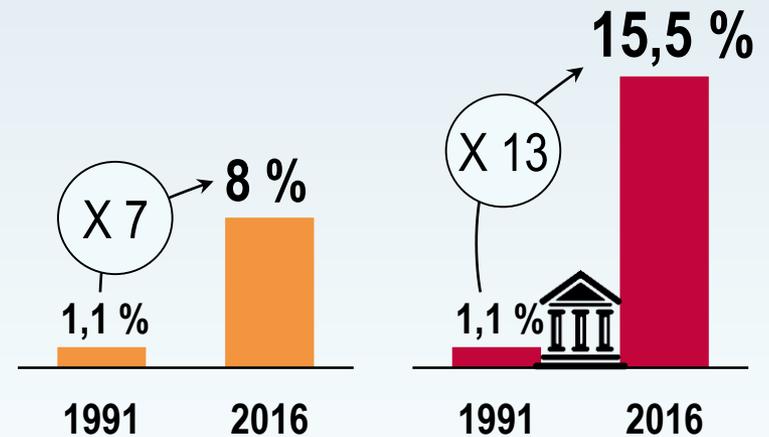
CONTRIBUABLE IMPOSÉ
À 35 % ET 30 %
(TRANCHE MARGINALE)



PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX EN TRÈS FORTE HAUSSE

SALAIRES

DIVIDENDES

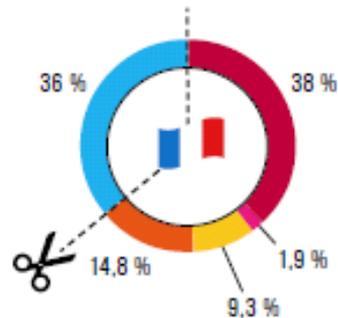


Une fiscalité excessive et cumulative depuis 25 ans.

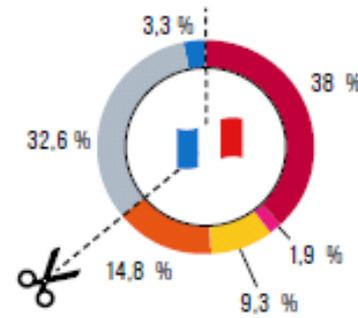
L'ISF : l'excentricité française

RÉPARTITION ENTRE DIVIDENDE NET ET PRÉLEVEMENTS FISCAUX ET SOCIAUX EN FRANCE / ALLEMAGNE / ROYAUME-UNI / ITALIE

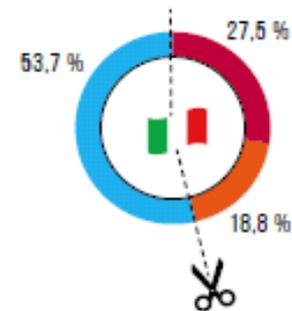
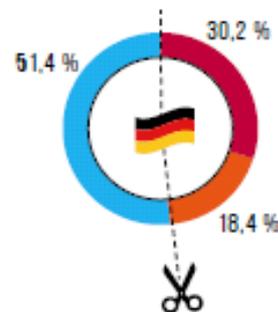
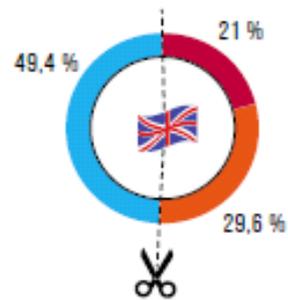
DIVIDENDE AU TAUX MARGINAL DE 45 % SANS ISF



DIVIDENDE AU TAUX MARGINAL DE 45 % AVEC ISF D'UN PATRIMOINE DE 10 MILLIONS D'EUROS



● IS DISTRIBUTABLE
 ● TAXE DE DISTRIBUTION
 ● NIVEAU ACTIONNAIRE INDIVIDUEL PRÉLEVEMENTS SOCIAUX
 ● IMPÔT TAUX MARGINAL OU FORFAITAIRE
 ● DIVIDENDE NET ACTIONNAIRE HORS ISF
 ● ISF
 ● DIVIDENDE NET ACTIONNAIRE AVEC ISF





ACTIONNARIAT EN FRANCE
AGISSONS D'URGENCE
POUR LA CROISSANCE

Les propositions de l'ANSA

#1 Modifier le régime d'imposition des dividendes

Permettre au contribuable d'opter pour un **prélèvement forfaitaire de 25 % sur les dividendes**, libératoire de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, comparable au niveau d'imposition en vigueur dans les autres pays européens

#2 Réformer la taxation des plus-values mobilières

Remplacer les prélèvements fiscaux et sociaux actuels sur les plus-values par un **prélèvement forfaitaire global**, incluant les prélèvements sociaux, au taux de 25% pour les titres détenus depuis moins de 5 ans, 15% pour ceux détenus entre 5 et 10 ans et 0 au-delà de 10 ans, pour inciter à la stabilité de l'actionnariat

#3 Supprimer l'ISF

L'ISF : UN IMPOT CONFISCATOIRE



RÉSULTAT BRUT SOCIÉTÉ 100

DISTRIBUÉ ACTIONNAIRE INDIVIDUEL 60,1

Niveau Actionnaire Individuel P.S. (15,5%) -9,3

Dividende Imposable 3,3

Impôt taux marginal ou forfaitaire -9,9 (TM 30%)

DIVID. NET ACTIONNAIRE HORS ISF 40,9

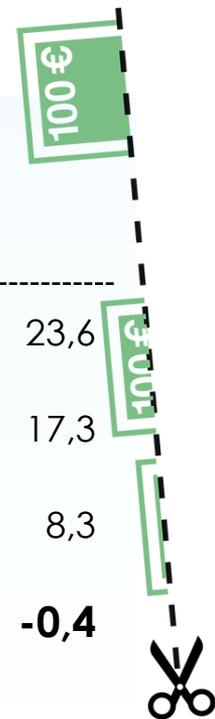
DIVIDENDE NET APRÈS ISF

AU TAUX MOYEN DE 0,52% (- 17,3) 23,6

AU TAUX MOYEN DE 0,71% (- 23,7) 17,3

AU TAUX MOYEN DE 0,98% (-32,7) 8,3

AU TAUX MOYEN DE 1,24% (-41,3) -0,4



#4 Réduire les charges des entreprises sur l'actionnariat salarié

Unifier à 8% le taux du forfait social et celui de la contribution sociale à la charge des entreprises, applicables aux attributions d'actions gratuites et à l'épargne salariale

#5 Créer un PEA Jeune

Créer **un PEA Jeunes**, afin d'inciter ces derniers à s'intéresser à la vie des entreprises, à parfaire leurs connaissances économiques et à découvrir le placement en actions

Le PEA Jeunes serait ouvert aux jeunes **ayant 16 ans révolus**, âge auquel ils peuvent être émancipés. Le plafond de versements serait limité à **25 000€**

#6 Favoriser la transmission générationnelle d'actions

Créer un Plan de transmission générationnelle d'actions bénéficiant d'allègements en matière de droits de mutation à titre gratuit, en contrepartie de l'engagement des héritiers ou donataires de conserver pendant dix ans le patrimoine en action transmis

#7 Créer un compte investisseur

Afin d'inciter les particuliers à investir dans le capital de PME et ETI, créer un **compte d'Investisseur** permettant à tout actionnaire particulier ayant investi dans une PME/ETI de bénéficier d'un sursis d'imposition en cas de cession des titres souscrits ou acquis suivie d'un réinvestissement dans une autre PME ou ETI.

#8 Revoir la fiscalité des plus-values mobilières réalisées par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Suppression de la taxation annuelle des variations de plus-values latentes sur les titres d'OPC, notamment sur les OPC investis en actions et les OPC diversifiés

#9 Redéfinir les réglementations institutionnelles sur les actifs éligibles à l'investissement

L'ANSA soutient la suppression des différents ratios et plafonds actuellement imposés dans le code des assurances et l'assouplissement de la liste d'actifs éligibles.